



## Loyers impayés - recours du propriétaire

Par **Haelyn**, le **24/07/2009** à **09:43**

Bonjour,

Avant de poser la question à laquelle je voudrais une réponse, je vous explique ma situation.

Mardi matin, je reçois un coup de téléphone de mon propriétaire, qui me dit qu'il n'a pas eu de virement de ma part pour le loyer, depuis décembre 2008.

Un peu sous le choc, je vais vérifier mes comptes, et effectivement suite à des petits problèmes financiers en décembre, mes virements automatiques avaient été arrêtés. Ne faisant pas régulièrement mes comptes, je ne m'en suis pas aperçu. (Et visiblement, lui ne faisait pas ses comptes non plus...)

Je rappelle donc mon propriétaire, on discute des solutions, il me propose de lui payer ce que je lui doit, et il n'y aura pas de suite.

La somme s'élevant à 3200€ je ne suis pas en mesure de la lui donner.

Je viens en plus d'être licencié, et donc je n'ai à l'heure actuelle plus de revenus.

J'en viens à ma question :

Étant dans l'impossibilité de le payer cash, il va donc lancer une procédure. Cependant, il veut appeler mes parents avant d'aller voir son avocat, pour leurs expliquer que si ils ne trouvaient pas une solution, il serait obligé d'engager la procédure.

Or je lui ai dit que je ne voulais pas qu'il leur téléphone, je suis majeur, ils ne se sont pas portés garants ni caution pour l'appartement, et donc, ils n'ont rien à voir là dedans.

A t'il le droit de leurs téléphoner quand même et de leur réclamer l'argent sans quoi il lance la procédure ?

En espérant avoir une réponse très rapidement,  
je vous remercie d'avance.